

Selon le référentiel de certification de la Recommandation CACES® R482

Public Concerné

- Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé.

Prérequis

- Être majeur
- Lire et Comprendre le Français
- Être apte médicalement

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des engins de chantier en vue de l'obtention du CACES®.

Durée et Nombre de stagiaires

- 2 jours à 5 jours soit 14 heures à 35 heures.
- La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 stagiaires suivant les catégories concernées.

Lieu de la Formation et planification de date(s)

- Sur votre site en intra : date à votre convenance (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES®).
- En inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning inter.

Si réalisation de test en Intra (sur votre site) :

Conditions de déroulement de Test à réunir

- Partie Théorie : salle de cours éclairée et chauffée, tables, chaises, mur blanc pour projeter et tableau blanc.
-
- Partie Pratique : machines et installations (dont locaux) respectant les exigences énoncées en annexe 4 de la Recommandation R.482 (synthétisées dans notre Fiche de Mise à Disposition de déroulement de test).

Ces moyens doivent être garantis en amont par l'employeur et formalisés par une convention/fiche de mise à disposition pour le déroulement de test CACES® R482.

Les stagiaires devront être équipés de leur EPI : Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3, Chaussures ou bottes de sécurité, casque, gants.

Contenu de la Formation

✓ **Formation Théorique :**

- Connaissances générales.
- Technologie des engins de chantier.
- Les principaux types d'engin de chantier et les catégories de CACES®.
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier.
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier.
- Exploitation des engins de chantier.
- Vérification d'usage des engins de chantier.

✚ **Formation Pratique :**

- Prise de poste et mise en service.
- Conduite des engins et circulation.
- Travaux de base (catégories A, B1, C1, F, G).
- Opération de levage (catégories A, B1, C1)
- Chargement et déchargement sur un porte engin (catégories A)
- Fin de poste et maintenance.

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Formateur CACES® R.482 disposant d'une formation en rapport avec le domaine de connaissances concerné et ayant la capacité de transmettre ses connaissances.
- Les Tests CACES® sont réalisés par des Testeurs maitrisant parfaitement le Référentiel CACES® R.482.
- Responsable Pédagogique : Bruno LAKAL

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,

- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

Modalités de mise en œuvre

- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

Evaluation des connaissances pour l'obtention du CACES® et Sanction.

- Epreuves pratiques & théoriques CACES® R482 effectuées par le Testeur CACES®, personne obligatoirement différente du formateur.
- Attestation de « fin de formation » reprenant les objectifs visés et compétences atteintes.
- En cas de réussite aux 2 épreuves CACES®, délivrance du CACES® R.482 des catégories concernées par les évaluations, il est valable 10 ans.
- En cas de non-réussite aux 2 épreuves CACES®, il sera délivré au stagiaire une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test.

Références de la Certification

- Certificateur : CNAM
- Organisme Testeur Partenaire : ATSI
- Date d'enregistrement : 03/03/2020
- Date d'échéance : 02/03/2025

Codes Répertoire Spécifique (RS)

R482

| | | |
|----------------|--|--------|
| Catégorie A : | Engins compacts | RS5081 |
| Catégorie B1 : | Engins d'Extraction à déplacement séquentiel | RS5087 |
| Catégorie C1 : | Engins de chargement à déplacement alternatif | RS5123 |
| Catégorie C2 : | Engins de réglage à déplacement alternatif | RS5083 |
| Catégorie C3 : | Engins de nivellement à déplacement alternatif | RS5095 |
| Catégorie D : | Engins de compactage | RS5097 |
| Catégorie E : | Chariots de manutention tout-terrain | RS5099 |
| Catégorie F : | Engins de transports | RS5101 |
| Catégorie G : | Conduite hors production des engins | RS5103 |

Différentes catégories R.482 :



Catégorie A



Catégorie B1



Catégorie C1



Catégorie F



Catégorie G